



LIVRE DE BORD DE GRUE MOBILE

Registre permanent

Le présent guide a pour but de vous permettre de vous conformer aux dispositions du paragraphe 213.31(4) du *Règlement général 91-191*, établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

Ce registre permanent doit demeurer avec la machine en tout temps. Les spécifications du fabricant relatives au modèle particulier de la grue devraient être ajoutées aux données ci-jointes.

Propriétaire de la grue _____

Marque de la grue _____

Unité n° _____

N° de modèle _____

N° de série _____

Puissance maximale _____

Table des matières

Bureaux de région de Travail sécuritaire NB	3
Interprétations de la loi et des règlements	
• Définition d'« appareils de levage »	4
• Personne compétente pour effectuer l'inspection annuelle.....	5
Exigences d'inspection d'une grue mobile	
• Inspection quotidienne / du quart de travail	6
• Inspection annuelle	6
• Inspection des pivots, crochets, moufles et écrous de crochet	6
• Inspection de la flèche télescopique	6
• Inspection quotidienne d'une grue mobile	7
• Feuilles d'inspection visuelle quotidienne	8

Nouveau-Brunswick

NORD-OUEST

Téléphone : 506 475-2550
Télécopieur : 506 475-2568

NORD-EST

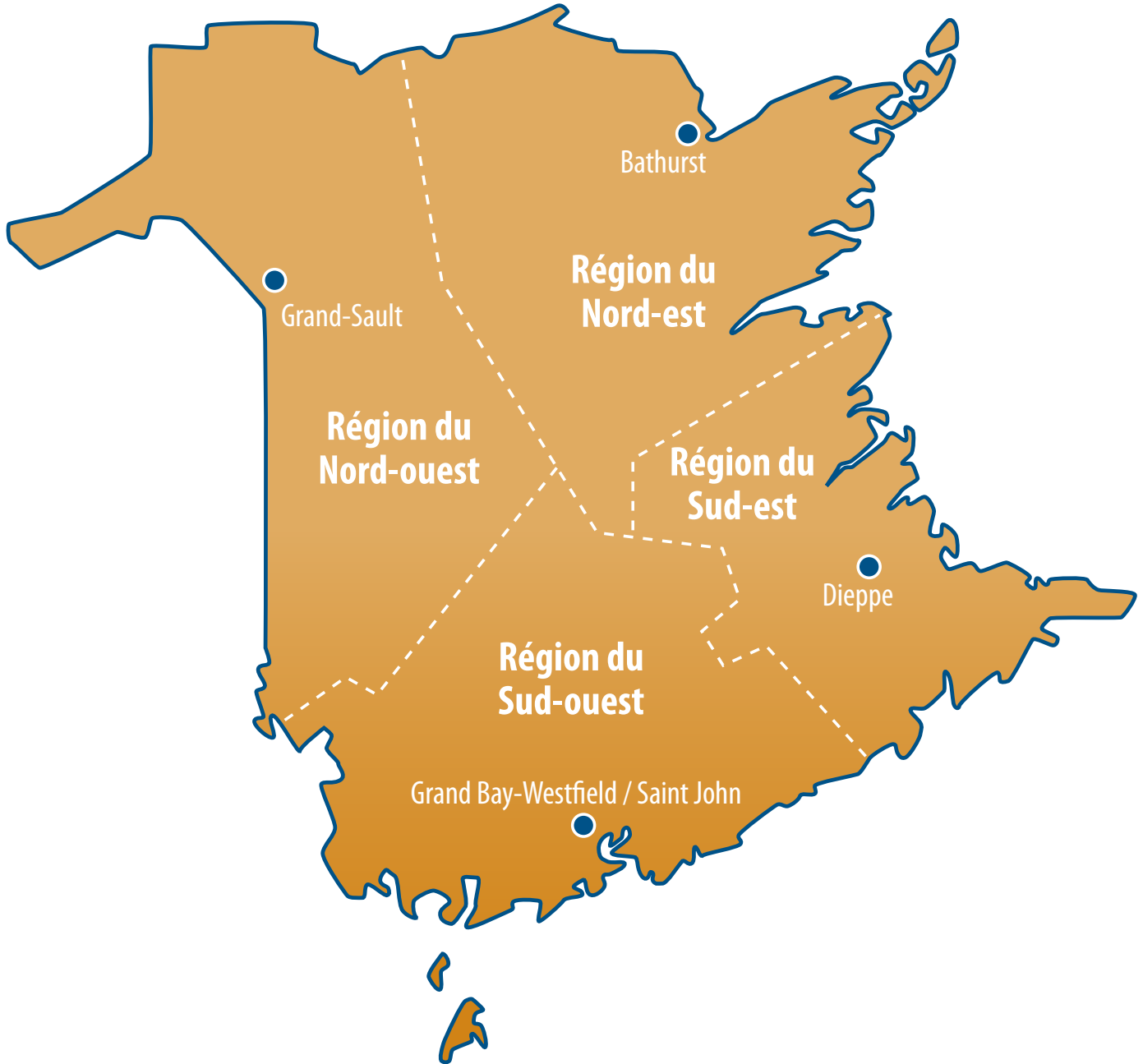
Téléphone : 506 547-7300
Télécopieur : 506 547-7311

SUD-OUEST

Téléphone : 506 738-8411
Télécopieur : 506 738-4467

SUD-EST

Téléphone : 506 867-0525
Télécopieur : 506 859-6911



1 800 222-9775

www.travailsecuritairenb.ca

INTERPRÉTATIONS DE LA LOI

Sujet :	Interprétations de la loi et des règlements	Émis par :	Services juridiques
Texte législatif :	<i>Règlement général 91-191</i>	Date d'émission :	15 juin 2001
Article, paragraphe ou alinéa :	Définition d'« appareils de levage »	Date de révision :	

« Appareils de levage » désigne les grues mobiles, les grues sur pylône, les ponts roulants électriques, les crics pour véhicules, les treuils et autres équipements semblables, mais ne comprend pas les ascenseurs, les monte-commande ou les treuils de mine.

Question

Les moufles à chaîne d'une capacité de 2 tonnes font-elles partie de la catégorie des appareils de levage? Les personnes responsables de réparer ce genre d'appareil de levage doivent-elles être brevetées par un organisme; une personne compétente peut-elle réparer les chaînes?

Réponse

Une moufle à chaîne s'inscrit dans la catégorie « autres équipements semblables » de la définition d'« appareils de levage ». Tout dispositif ou appareil servant à lever ou à abaisser des matériaux ou de l'équipement est considéré comme un appareil de levage. En voici quelques exemples :

- les treuils à cliquet utilisés pour le levage
- les crics
- les palans à main
- les palans à levier
- les palans à bras
- les treuils manuels

Il est à remarquer que, depuis les modifications apportées en juin 2001, la dérogation relative aux appareils de levage d'une capacité de levage de moins de 1 815 kg ne s'applique qu'à la prescription en matière de registre.

Il n'est pas nécessaire qu'un organisme brevète les personnes responsables de réparer l'équipement, mais elles doivent être compétentes. Par personne compétente, il faut entendre un mécanicien breveté ou une personne qui satisfait aux exigences de la définition de « compétent » du *Règlement général 91-191*.

INTERPRÉTATIONS DE LA LOI

Sujet :	Interprétations de la loi et des règlements	Émis par :	Services juridiques
Texte législatif :	<i>Règlement général 91-191</i>	Date d'émission :	15 juin 2001
Article, paragraphe ou alinéa :	Personne compétente pour effectuer l'inspection annuelle	Date de révision :	

210.01(1) L'employeur doit s'assurer qu'un appareil de levage est inspecté tous les douze mois par une personne compétente pour s'assurer que l'appareil est conforme aux spécifications du fabricant.

Question

Le paragraphe 210.01(1) exige qu'une personne compétente inspecte un appareil de levage chaque année pour attester que l'appareil est conforme aux spécifications du fabricant. Comment saurez-vous si une personne est compétente pour faire cette attestation?

Réponse

Les compétences requises varieront selon chaque type d'appareil. Toutefois, puisque le *Règlement* fait renvoi à plusieurs normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) qui traitent de cette question, Travail sécuritaire NB se servira des exigences décrites dans ces normes à titre indicatif.

D'autres normes comme celles de l'American National Standards Institute (ANSI) et de l'American Society of Mechanical Engineers (ASME), qui traitent des types d'appareils de levage non visés par les normes de la CSA, peuvent également être utilisées à titre indicatif pour déterminer les compétences requises.

On recommande que les employeurs responsables de nommer des personnes compétentes pour inspecter les appareils suivent ces mêmes lignes directrices pour s'assurer que les compétences sont appropriées.

Exigences d'inspection d'une grue mobile

Inspection quotidienne / du quart de travail

Le conducteur doit inspecter une grue mobile chaque jour lorsque celle-ci est utilisée de la façon précisée aux paragraphes 213.31(1) et 213.31(2) du *Règlement général 91-191*. Les résultats de l'inspection doivent être indiqués dans un livre de bord comme le stipule le paragraphe 213.31(4) du *Règlement*.

Inspection annuelle

Un ingénieur ou une personne compétente sous la supervision d'un ingénieur doit inspecter une grue mobile tous les douze mois et attester par écrit que la grue est conforme aux spécifications du fabricant comme le stipule le paragraphe 213.21(1) du *Règlement général 91-191*. Cette inspection doit être effectuée conformément aux articles 4.3.3.1, 4.3.4.1 et 4.3.5.1 de la norme de l'Association canadienne de normalisation (CSA) Z150-98 « Code de sécurité sur les grues mobiles ».

Les résultats des inspections annuelles ou périodiques, y compris les réparations, les mises au point et autres observations, doivent être inscrits dans le registre des inspections et transmis à un agent sur demande. D'après le *Règlement général 91-191*, « compétent » signifie

- a) qualifié en raison de ses connaissances, de sa formation et de son expérience pour accomplir la tâche assignée de façon à assurer la santé et la sécurité des personnes;
- b) au courant des dispositions de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et des règlements qui s'appliquent à la tâche assignée; et
- c) au courant des dangers potentiels ou réels liés à la tâche assignée, pour la santé ou la sécurité.

Inspection des pivots, crochets, moufles et écrous de crochet

Une personne compétente doit inspecter les pivots, crochets, moufles et écrous de crochet d'une grue mobile conformément aux délais précisés au paragraphe 207.2(2) du *Règlement général 91-191* et tous les cinq ans par la suite. L'inspection doit être effectuée conformément à l'article 4.3.5.2 de la norme de la CSA Z150-98.

Inspection de la flèche télescopique

Une grue mobile munie d'une flèche télescopique doit subir une inspection structurelle complète de la flèche conformément aux délais précisés au paragraphe 207.1(2) du *Règlement 91-191* et tous les dix ans ou toutes les 10 000 heures de service, selon ce qui survient en premier. L'inspection doit être effectuée conformément à l'article 4.3.6 de la norme de la CSA Z150-98.

Canadian Standards Association International
CSA International, Sales Department
178, boulevard Rexdale
Etobicoke, ON M9W 1R3
Téléphone : 1 866 797-4272, Vente des normes
Télécopie : 416 747-4149 Courriel : sales@csa.org
www.shopcsa.ca/onlinestore/welcome.asp

Exigences d'inspection d'une grue mobile

Inspection quotidienne d'une grue mobile

La liste suivante est offerte à titre indicatif pour effectuer les inspections quotidiennes des composants qui ont un effet direct sur le fonctionnement sûr de la grue et dont l'état peut changer de jour en jour suivant l'usage auquel ils sont soumis. Les éléments indiqués, mais qui ne se limitent pas nécessairement à cette liste, doivent être inspectés pour découvrir toute défektivité. Ceci comprend l'observation en cours d'exploitation des défauts qui peuvent se produire.

Pour obtenir une liste d'inspection complète de l'unité utilisée, veuillez consulter les recommandations du fabricant.

Commandes de fonctionnement	Détecter les déséquilibres ou les défektivités, toute usure excessive et toute contamination par les lubrifiants ou autre matière étrangère; vérifier si les commandes de fonctionnement sont bien indiquées.
Indicateur d'angle de flèche	S'assurer que l'indicateur d'angle est clairement visible pour le conducteur et qu'il fonctionne correctement.
Tableau de charge	S'assurer qu'un tableau de charge est conservé dans la grue et est accessible au conducteur quand il utilise la grue. Le conducteur doit savoir comment interpréter le tableau de charge.
Indicateur de niveau	S'assurer que la grue est mise à niveau; vérifier l'indicateur de niveau ou utiliser le niveau à main.
Dispositifs de sécurité	Détecter les défektivités du système anti-blocage double, des détecteurs de mouvement, des indicateurs de moment de la charge, etc.
Câbles métalliques	Vérifier les lignes de charge, la suspension de la flèche et le treuil de flèche pour en détecter des brins brisés, une distension, une formation de coudes ou une saillie du centre.
Éléments composants d'air et hydrauliques	Détecter les fuites dans les cylindres et les tuyaux; les déformations ou les anomalies des tuyaux; toute oscillation causée par un échappement de fluides, les signes d'accumulation d'humidité et d'usure excessive.
Systèmes électriques	Détecter les défektivités.
Crochets, poulies de levage avec crochet et pivots	Détecter l'usure excessive, les déformations, les craquements, et vérifier les verrous de sécurité.
Embrayages, freins et fixations	Détecter les défektivités.
Stabilisateurs	Vérifier la capacité de se rétracter, de s'étendre et de supporter des charges, et détecter tout défaut de fabrication.
Niveau des fluides	Vérifier le niveau des fluides de moteur et des fluides hydrauliques.
Flèche et composants	Vérifier l'alignement de la flèche et ses composants pour détecter des pièces corrodées, pliées ou déformées.
Tambours de treuil	Détecter les défektivités; vérifier si le câble est bien enroulé sur le tambour et s'il a une longueur suffisante pour qu'il reste au moins deux tours de câble complets sur le tambour, lorsque le crochet se trouve à son plus bas niveau ou selon les spécifications du fabricant.
Plaque tournante	Détecter les défektivités, les boulons desserrés et les rouleaux endommagés; vérifier la mise en marche et l'arrêt.

Exigences d'inspection d'une grue mobile

Inspection visuelle quotidienne

Le conducteur doit faire une inspection chaque jour, conformément au paragraphe 213.31(1) du *Règlement général 91-191*.

Cochez (✓) les éléments qui ont été vérifiés.

Mois _____ Année _____

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Commandes de fonctionnement																																
Indicateur d'angle de flèche																																
Tableau de charge																																
Indicateur de niveau																																
Dispositifs de sécurité																																
Câbles métalliques																																
Éléments composants d'air et hydrauliques																																
Systèmes électriques																																
Crochets, poulies de levage avec crochet et pivots																																
Embrayages, freins et fixations																																
Stabilisateurs																																
Niveau des fluides																																
Flèche et composants																																
Tambours de treuil																																
Plaque tournante																																

Si d'autres conducteurs utilisent la grue au cours d'une journée donnée, ceux-ci doivent signer pour indiquer que tous les éléments ci-dessus ont été vérifiés.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Conducteur 1																																
Conducteur 2																																
Conducteur 3																																
Remarques																					Initiales	Date										

Exigences d'inspection d'une grue mobile

Inspection visuelle quotidienne

Le conducteur doit faire une inspection chaque jour, conformément au paragraphe 213.31(1) du *Règlement général 91-191*.

Cochez (✓) les éléments qui ont été vérifiés.

Mois _____ Année _____

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Commandes de fonctionnement																															
Indicateur d'angle de flèche																															
Tableau de charge																															
Indicateur de niveau																															
Dispositifs de sécurité																															
Câbles métalliques																															
Éléments composants d'air et hydrauliques																															
Systèmes électriques																															
Crochets, poulies de levage avec crochet et pivots																															
Embrayages, freins et fixations																															
Stabilisateurs																															
Niveau des fluides																															
Flèche et composants																															
Tambours de treuil																															
Plaque tournante																															

Si d'autres conducteurs utilisent la grue au cours d'une journée donnée, ceux-ci doivent signer pour indiquer que tous les éléments ci-dessus ont été vérifiés.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Conducteur 1																															
Conducteur 2																															
Conducteur 3																															

Remarques	Initiales	Date

Exigences d'inspection d'une grue mobile

Inspection visuelle quotidienne

Le conducteur doit faire une inspection chaque jour, conformément au paragraphe 213.31(1) du *Règlement général 91-191*.

Cochez (✓) les éléments qui ont été vérifiés.

Mois _____ Année _____

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Commandes de fonctionnement																																
Indicateur d'angle de flèche																																
Tableau de charge																																
Indicateur de niveau																																
Dispositifs de sécurité																																
Câbles métalliques																																
Éléments composants d'air et hydrauliques																																
Systèmes électriques																																
Crochets, poulies de levage avec crochet et pivots																																
Embrayages, freins et fixations																																
Stabilisateurs																																
Niveau des fluides																																
Flèche et composants																																
Tambours de treuil																																
Plaque tournante																																

Si d'autres conducteurs utilisent la grue au cours d'une journée donnée, ceux-ci doivent signer pour indiquer que tous les éléments ci-dessus ont été vérifiés.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Conducteur 1																																
Conducteur 2																																
Conducteur 3																																

Remarques	Initiales	Date

Exigences d'inspection d'une grue mobile

Inspection visuelle quotidienne

Le conducteur doit faire une inspection chaque jour, conformément au paragraphe 213.31(1) du *Règlement général 91-191*.

Cochez (✓) les éléments qui ont été vérifiés.

Mois _____ Année _____

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Commandes de fonctionnement																															
Indicateur d'angle de flèche																															
Tableau de charge																															
Indicateur de niveau																															
Dispositifs de sécurité																															
Câbles métalliques																															
Éléments composants d'air et hydrauliques																															
Systèmes électriques																															
Crochets, poulies de levage avec crochet et pivots																															
Embrayages, freins et fixations																															
Stabilisateurs																															
Niveau des fluides																															
Flèche et composants																															
Tambours de treuil																															
Plaque tournante																															

Si d'autres conducteurs utilisent la grue au cours d'une journée donnée, ceux-ci doivent signer pour indiquer que tous les éléments ci-dessus ont été vérifiés.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Conducteur 1																															
Conducteur 2																															
Conducteur 3																															

Remarques	Initiales	Date

Exigences d'inspection d'une grue mobile

Inspection visuelle quotidienne

Le conducteur doit faire une inspection chaque jour, conformément au paragraphe 213.31(1) du *Règlement général 91-191*.

Cochez (✓) les éléments qui ont été vérifiés.

Mois _____ Année _____

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Commandes de fonctionnement																																
Indicateur d'angle de flèche																																
Tableau de charge																																
Indicateur de niveau																																
Dispositifs de sécurité																																
Câbles métalliques																																
Éléments composants d'air et hydrauliques																																
Systèmes électriques																																
Crochets, poulies de levage avec crochet et pivots																																
Embrayages, freins et fixations																																
Stabilisateurs																																
Niveau des fluides																																
Flèche et composants																																
Tambours de treuil																																
Plaque tournante																																

Si d'autres conducteurs utilisent la grue au cours d'une journée donnée, ceux-ci doivent signer pour indiquer que tous les éléments ci-dessus ont été vérifiés.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Conducteur 1																																
Conducteur 2																																
Conducteur 3																																

Remarques	Initiales	Date

Exigences d'inspection d'une grue mobile

Inspection visuelle quotidienne

Le conducteur doit faire une inspection chaque jour, conformément au paragraphe 213.31(1) du *Règlement général 91-191*.

Cochez (✓) les éléments qui ont été vérifiés.

Mois _____ Année _____

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Commandes de fonctionnement																															
Indicateur d'angle de flèche																															
Tableau de charge																															
Indicateur de niveau																															
Dispositifs de sécurité																															
Câbles métalliques																															
Éléments composants d'air et hydrauliques																															
Systèmes électriques																															
Crochets, poulies de levage avec crochet et pivots																															
Embrayages, freins et fixations																															
Stabilisateurs																															
Niveau des fluides																															
Flèche et composants																															
Tambours de treuil																															
Plaque tournante																															

Si d'autres conducteurs utilisent la grue au cours d'une journée donnée, ceux-ci doivent signer pour indiquer que tous les éléments ci-dessus ont été vérifiés.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Conducteur 1																															
Conducteur 2																															
Conducteur 3																															

Remarques	Initiales	Date

Exigences d'inspection d'une grue mobile

Inspection visuelle quotidienne

Le conducteur doit faire une inspection chaque jour, conformément au paragraphe 213.31(1) du *Règlement général 91-191*.

Cochez (✓) les éléments qui ont été vérifiés.

Mois _____ Année _____

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Commandes de fonctionnement																																
Indicateur d'angle de flèche																																
Tableau de charge																																
Indicateur de niveau																																
Dispositifs de sécurité																																
Câbles métalliques																																
Éléments composants d'air et hydrauliques																																
Systèmes électriques																																
Crochets, poulies de levage avec crochet et pivots																																
Embrayages, freins et fixations																																
Stabilisateurs																																
Niveau des fluides																																
Flèche et composants																																
Tambours de treuil																																
Plaque tournante																																

Si d'autres conducteurs utilisent la grue au cours d'une journée donnée, ceux-ci doivent signer pour indiquer que tous les éléments ci-dessus ont été vérifiés.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Conducteur 1																																
Conducteur 2																																
Conducteur 3																																

Remarques	Initiales	Date

Exigences d'inspection d'une grue mobile

Inspection visuelle quotidienne

Le conducteur doit faire une inspection chaque jour, conformément au paragraphe 213.31(1) du *Règlement général 91-191*.

Cochez (✓) les éléments qui ont été vérifiés.

Mois _____ Année _____

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Commandes de fonctionnement																															
Indicateur d'angle de flèche																															
Tableau de charge																															
Indicateur de niveau																															
Dispositifs de sécurité																															
Câbles métalliques																															
Éléments composants d'air et hydrauliques																															
Systèmes électriques																															
Crochets, poulies de levage avec crochet et pivots																															
Embrayages, freins et fixations																															
Stabilisateurs																															
Niveau des fluides																															
Flèche et composants																															
Tambours de treuil																															
Plaque tournante																															

Si d'autres conducteurs utilisent la grue au cours d'une journée donnée, ceux-ci doivent signer pour indiquer que tous les éléments ci-dessus ont été vérifiés.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Conducteur 1																															
Conducteur 2																															
Conducteur 3																															

Remarques	Initiales	Date

Exigences d'inspection d'une grue mobile

Inspection visuelle quotidienne

Le conducteur doit faire une inspection chaque jour, conformément au paragraphe 213.31(1) du *Règlement général 91-191*.

Cochez (✓) les éléments qui ont été vérifiés.

Mois _____ Année _____

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Commandes de fonctionnement																															
Indicateur d'angle de flèche																															
Tableau de charge																															
Indicateur de niveau																															
Dispositifs de sécurité																															
Câbles métalliques																															
Éléments composants d'air et hydrauliques																															
Systèmes électriques																															
Crochets, poulies de levage avec crochet et pivots																															
Embrayages, freins et fixations																															
Stabilisateurs																															
Niveau des fluides																															
Flèche et composants																															
Tambours de treuil																															
Plaque tournante																															

Si d'autres conducteurs utilisent la grue au cours d'une journée donnée, ceux-ci doivent signer pour indiquer que tous les éléments ci-dessus ont été vérifiés.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Conducteur 1																															
Conducteur 2																															
Conducteur 3																															
Remarques																					Initiales	Date									

Exigences d'inspection d'une grue mobile

Inspection visuelle quotidienne

Le conducteur doit faire une inspection chaque jour, conformément au paragraphe 213.31(1) du *Règlement général 91-191*.

Cochez (✓) les éléments qui ont été vérifiés.

Mois _____ Année _____

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Commandes de fonctionnement																															
Indicateur d'angle de flèche																															
Tableau de charge																															
Indicateur de niveau																															
Dispositifs de sécurité																															
Câbles métalliques																															
Éléments composants d'air et hydrauliques																															
Systèmes électriques																															
Crochets, poulies de levage avec crochet et pivots																															
Embrayages, freins et fixations																															
Stabilisateurs																															
Niveau des fluides																															
Flèche et composants																															
Tambours de treuil																															
Plaque tournante																															

Si d'autres conducteurs utilisent la grue au cours d'une journée donnée, ceux-ci doivent signer pour indiquer que tous les éléments ci-dessus ont été vérifiés.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Conducteur 1																															
Conducteur 2																															
Conducteur 3																															

Remarques	Initiales	Date

Exigences d'inspection d'une grue mobile

Inspection visuelle quotidienne

Le conducteur doit faire une inspection chaque jour, conformément au paragraphe 213.31(1) du *Règlement général 91-191*.

Cochez (✓) les éléments qui ont été vérifiés.

Mois _____ Année _____

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Commandes de fonctionnement																																
Indicateur d'angle de flèche																																
Tableau de charge																																
Indicateur de niveau																																
Dispositifs de sécurité																																
Câbles métalliques																																
Éléments composants d'air et hydrauliques																																
Systèmes électriques																																
Crochets, poulies de levage avec crochet et pivots																																
Embrayages, freins et fixations																																
Stabilisateurs																																
Niveau des fluides																																
Flèche et composants																																
Tambours de treuil																																
Plaque tournante																																

Si d'autres conducteurs utilisent la grue au cours d'une journée donnée, ceux-ci doivent signer pour indiquer que tous les éléments ci-dessus ont été vérifiés.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Conducteur 1																																
Conducteur 2																																
Conducteur 3																																
Remarques																					Initiales	Date										

Exigences d'inspection d'une grue mobile

Inspection visuelle quotidienne

Le conducteur doit faire une inspection chaque jour, conformément au paragraphe 213.31(1) du *Règlement général 91-191*.

Cochez (✓) les éléments qui ont été vérifiés.

Mois _____ Année _____

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Commandes de fonctionnement																															
Indicateur d'angle de flèche																															
Tableau de charge																															
Indicateur de niveau																															
Dispositifs de sécurité																															
Câbles métalliques																															
Éléments composants d'air et hydrauliques																															
Systèmes électriques																															
Crochets, poulies de levage avec crochet et pivots																															
Embrayages, freins et fixations																															
Stabilisateurs																															
Niveau des fluides																															
Flèche et composants																															
Tambours de treuil																															
Plaque tournante																															

Si d'autres conducteurs utilisent la grue au cours d'une journée donnée, ceux-ci doivent signer pour indiquer que tous les éléments ci-dessus ont été vérifiés.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Conducteur 1																															
Conducteur 2																															
Conducteur 3																															

Remarques	Initiales	Date

